



Roseline Labarrière-Duchamp
Présidente de FRANSYLVA Occitanie
et son Conseil d'administration
vous souhaitent une bonne année 2024

Avec **Passion**, **Ambition** et **Détermination**,
le forestier, acteur de la gestion durable,
préserve la forêt et ses multiples fonctions.

A l'aube de l'année 2024 nous réalisons un bilan et nous voudrions vous remercier pour votre participation à toutes les manifestations que nous avons organisées au cours de l'année 2023 :

- Deux projections du film « Quand le forestier montre la lune » à **Lodève** et à **Saint Pons de Thomières** ;
- Pour la Journée Internationale de la Forêt, plantation collective d'une parcelle forestière à **Les Rives**, parcelle ayant été détruite par un incendie en août 2022 ;
- Pour la Nuit de la Forêt à **Rosis** proposition d'une balade- découverte de la Forêt grâce à nos amis du CRPF et pour la partie récréative, prestation de la chorale « le Poussarou » ;
- Journée d'information sur les statuts des voies et chemins en milieu rural à **Assas** ;
- Stage FOGFOR sur la fiscalité adaptée au monde forestier au domaine de Bayssan à **Béziers** ;
- 4 infolettres, soit une par trimestre ;
- Création d'un profil sur LinkedIn et d'une page sur Facebook : Fransylva Hérault=suivez-nous !
- Et enfin notre Assemblée générale annuelle à **St Félix de Lodez** où nos administrateurs ont réalisé de nombreuses interventions.

Et toujours notre site avec les infos d'actualité <https://www.fransylva.fr/syndicat-forestier-prive-herault-montpellier-34?IDSyndicat=39>

En 2024, avec un Conseil d'Administration renouvelé, nous allons continuer dans la même voie d'information et de formation et multiplier des actions au service de nos adhérents.

Bédarieux

Des distinctions ont été remises aux forestiers privés de l'Hérault

C'est dans les locaux bédariens de l'agence de la Fédération des chasseurs que Roseline Labarrière Duchamp, présidente du syndicat des forestiers privés de l'Hérault, a réuni les membres de son association. Pour l'occasion, Max Allies, ancien président et conseiller régional, se trouvait à ses côtés. Une réunion qui a permis d'annoncer que le siège social du syndicat allait être transféré au 1, avenue de la République à Bédarieux.

Le syndicat adhère aux instances régionales et nationales représentatives de la profession, comme l'Union régionale de la forêt privée et à la Fédération Fransylva forêt privée française. Il a pour objet la défense des intérêts forestiers, patrimoniaux, sociaux, économiques et financiers et la formation de ses membres. Il propose une assurance res-



Les médaillés et les membres du syndicat aux côtés de la présidente et du conseiller régional.

pensabilité civile s'appuyant sur la fiabilité du traitement automatisé des parcelles, optimisant la gestion globale des dossiers. Il propose également la défense des sylviculteurs, la mise en relation avec les acteurs de la filière, l'animation et la vulgarisation sur les pratiques

forestières, la représentation des propriétaires forestiers dans les instances locales, régionales ou nationales, des groupes de travail ouverts aux adhérents sur des thématiques en lien avec leurs préoccupations. La réunion s'est terminée par

un moment solennel avec la remise, des mains de la présidente, de la médaille du mérite forestier à Jean-Pierre Gleizes, Henri Soulié, Richard Bravo, Xavier Teisseirenc et Jean-Pierre Rouanet.

Une sympathique collation a conclu la matinée.

Midi Libre 14 Janvier 2024

<https://www.midilibre.fr/2024/01/14/des-distinctions-ont-ete-remises-aux-forestiers-prives-de-lherault-11694758.php>

Nous accueillons 3 nouveaux administrateurs avec plaisir au Conseil d'Administration : Il s'agit de Solange Bonnat, Stéphane Catania et Marie Françoise Gras-Vidal.

Après des années de bons et loyaux services à Fransylva Hérault, Jean Pierre Gleizes, Jean Pierre Rouanet, Xavier Teisserenc et Richard Bravo ont fait valoir leurs droits à un repos bien mérité.

Après notre Conseil d'Administration du 8 janvier, nous les avons remercié et leur avons remis un souvenir symbolique. Un repas partagé entre anciens et nouveaux administrateurs a permis des échanges et, rassurez vous, l'avenir du Syndicat est dans de très bonnes mains.

Notre 1^{er} rendez-vous de l'année sera le 9 Février 2024 à **Sauve**, dans le Gard, à 14h30 pour une information sur les « financements innovants en forêt », animée par Fransylva Services.

Bonne Année à tous, avec de beaux projets et de belles réalisations, et une santé bien meilleure que celle de nos forêts qui souffrent des changements climatiques.

-- Les brèves

-- Équilibre forêt-gibier

Une plateforme nationale a été mise en place, accessible à tous : sylviculteurs, propriétaires, gestionnaires de la forêt publique et de la forêt privée afin de comptabiliser les dégâts dus au gibier et anticiper sur les futurs plans de chasse.

Il n'est nullement question d'indemnisation des dégâts mais d'avoir, in fine, une connaissance accrue des parcelles sensibles en situation de régénération naturelle ou assistée.

Les propriétaires peuvent demander en ligne l'ouverture d'un compte à l'adresse ci-dessous : <https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr/>

-- Dépérissement des résineux en Occitanie -----

Le CNPF Occitanie a constaté un nombre de « coupes d'urgences » multiplié par **3** sur les essences suivantes :

Épicéas : le responsable de leur dépérissement est le scolyte. C'est un insecte qui vole et l'intervention doit être rapide car, en une saison, tout un massif peut être touché et il ne fait actuellement pas assez froid cet hiver pour enrayer son développement.

C'est rédhibitoire pour les scieurs si présence de gros vers, écorce non adhérente à la tige et bois bleu.

Il est conseillé une surveillance accrue des massifs d'épicéas et une réactivité précoce : sortir les bois attaqués le plus rapidement possible de la forêt.

Sapin pectiné : leur dépérissement est dû à l'absence de pluviométrie et à l'augmentation de la température.

Critères de recevabilité par les scieurs : fraîcheur, adhérence de l'écorce, comme tout commence par le houppier, si on prélève vite, la qualité de la tige est conservée.

Une étude observationnelle a été mise en place par le CNPF et Fibois Occitanie. Le ministère de l'agriculture a été prévenu et suit de très près l'évolution de ce qui pourrait devenir une crise forestière comme dans le Grand Est.

Les entrepreneurs de travaux forestiers et les scieurs jouent le jeu et prélèvent au plus vite les tiges atteintes.

Fransylva Hérault participe à ces travaux et vous tiendra informé.

Cèdres : souvent plantés en basse altitude, sur terrain pauvre, il a été oublié que le cèdre est un arbre montagnoux et aujourd'hui il souffre du manque d'altitude et de la piètre qualité des sols. Cette essence est à réserver aux altitudes supérieures à 800 m ou plus bas mais en terrains plus riches.

Châtaigniers : le châtaignier-bois souffre et meurt dans le piémont méditerranéen, la Lozère, les Cévennes gardoises et a disparu dans les zones collinaires. A défaut, affaibli, il est sujet à la roulure, au cynips, au chancre et autres maladies du châtaignier.

Le CETEF (Centre d'Étude Technique Environnemental et Forestier) : Max Alliès en est le président et Thierry Gras le trésorier. Une réunion à **Lamalou les Bains** en décembre 2023 a lancé ce dossier. En 2024 avec le CNPF une concertation sera mise en œuvre qui débouchera sur des travaux de réhabilitation de cet arbre emblématique de notre département. Le châtaignier-bois est sciable et valorisé pour ses tanins et son imputrescibilité.

Nous reviendrons vers vous sur ce sujet en cours d'année.

-- Formation à la sylviculture -----

Le site du CNPF Occitanie propose un MOOC (Massive Open Online Courses, ce sont des cours gratuits en ligne) sur la SMCC (Sylviculture Mélangée à Couvert Continu). Cette formation en ligne d'une durée de 8 semaines est accessible aux forestiers débutants comme aux propriétaires déjà plus sensibilisés. Elle démarrera le **lundi 19 février prochain**. Vous pouvez vous inscrire individuellement avec le lien suivant : <https://occitanie.cnpf.fr/actualites/nouvelle-session-du-mooc-sur-la-sylviculture-melangee-couvert-continu>

-- Documents de gestion durable -----

Le nouveau seuil d'agrément d'un PSG a été réduit, depuis le 10 juillet 2023, en passant de 25 ha à 20 ha. Les propriétaires dont la propriété forestière est supérieure à 20 ha seront appelés par le CNPF Occitanie et ils auront alors 12 mois pour se mettre en règle, et dans tous les cas avant le 31 décembre 2026.

Attention, pour l'obtention de toute aide (nationale, régionale ou européenne), un document de gestion durable sera exigé suivant la surface de votre propriété forestière.

Le CNPF Occitanie détermine le délai dans lequel le projet de PSG doit être présenté à l'agrément, étant précisé que ce délai doit respecter les principes suivants :

- le délai imparti ne peut pas être inférieur à 1 an ;
- le délai imparti doit respecter les échéances suivantes :
 - Si les bois et forêts du propriétaire concerné ne sont pas gérés selon un RTG ou un CBPS en vigueur au 12/07/2023, le projet de PSG doit être présenté avant le 12/07/2026 ;
 - Si les bois et forêts du propriétaire concerné sont gérés selon un RTG ou un CBPS, en vigueur au 12/07/2023, il convient de distinguer selon la date d'expiration de ce document de gestion durable : si la date d'expiration est comprise entre le 12/07/2023 et le 12/07/2026, le projet de PSG doit être présenté avant la date butoir du 12/07/2026.

-- Planification écologique et biodiversité -----

Dans l'objectif de décarbonation, la France a mis un accent important sur la Forêt.

Fransylva Hérault travaille de concert avec les autres acteurs de la filière Bois-Forêt et la Région Occitanie pour finaliser un document de travail afin d'identifier les leviers permettant cette décarbonation. Ce document devrait être publié par Carole Delga, présidente de la Région Occitanie le 27 mai 2024.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est l'une des clés de la transition écologique. Si nous avons réussi à réduire nos émissions brutes de 20 % entre 1990 et 2019, nous devons aujourd'hui accélérer et réussir à faire davantage en 7 ans que ce que nous avons fait ces 33 dernières années.

Un effort sera demandé pour la récolte des produits forestiers dans des zones où l'accès est difficile et où les rendements restent décevants. Des aides devraient être allouées à la mobilisation des bois et à la desserte des massifs forestiers.

En Occitanie, d'ici fin 2026, nous devrions planter 97 millions d'arbres, afin d'atteindre en 2030 le seuil de 1 milliard d'arbres, voulu par le Président Macron.

Par suite des retards pris par la Région (la DRAAF et la DREAL) dans l'étude des dossiers de demande de subventions, des pépiniéristes vont devoir jeter des millions de plants non utilisés !! (Source S.Vieban – Alliance Bois-Forêt ce 29 janvier 2024 à la CRFB Occitanie). Comme pour les agriculteurs, une demande de simplification des dossiers est demandée.

-- Natura 2000 -----

Vos représentants participent aux différentes réunions des comités de pilotage des sites Natura 2000 du département. Depuis ce début d'année, c'est la Région Occitanie qui pilote la gestion des sites terrestres et le financement des contrats Natura 2000. Ces contrats sont dits « agricoles » lorsqu'ils concernent les agriculteurs (MAEC), mais peuvent aussi être « forestiers » lorsque le DOCOB (document d'objectifs) les prévoit pour garder en bon état de conservation les habitats prioritaires forestiers. Si vous êtes dans un périmètre de site Natura 2000, renseignez-vous auprès de vos représentants.

-- La petite fête de l'arbre -----

L'association Paysarbre de Lodève prépare sa « petite fête de l'arbre » qui aura lieu du 22 au 24 mars 2024. Depuis 2015 les spectacles, ateliers, concerts, visites, conférences et animations en tout genre font vivre Lodève et ses alentours autour du thème de l'arbre et de la forêt. Cette année, le Groupement forestier des « Plans » proposera une visite commentée de sa forêt avec une approche du métier de forestier et une participation ludique au martelage d'une parcelle de cèdres de l'Atlas. La mise en place et le programme 2024 de cet événement sont disponibles et à suivre sur : <https://www.paysarbre.org/la-petite-fete-de-larbre/>



-- Prévention des incendies de forêt -----

Comme suite aux grands incendies d'es landes de Gascogne de l'été 2022 qui ont parcouru plus de 30 000 hectares de pins maritimes, l'État a rapidement réagi en promulguant la Loi « anti incendies » du 10 juillet 2023. Cette Loi a des conséquences complexes. Entre autres :

- elle demande à ce que les PSG comprennent une brève analyse des enjeux de DFCI.
- elle donne un droit de préemption aux communes en cas de vente d'une propriété classée bois ou forêt au cadastre, sans document de gestion durable et en zone couverte par un PDPFCI (Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie).

Le PDPFCI est un document de planification de la prévention des incendies de forêt. Ce document est actuellement en révision dans le département de l'Hérault et sa révision est portée par les services du Préfet : le service SAF (Service Agriculture Forêt) de la DDTM (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt).

Vos représentants participent à sa révision et ont à cœur de défendre vos intérêts. Si les ouvrages de DFCI, pistes et points d'eau, sont indispensables à la prévention et à la lutte contre les feux naissants, votre droit de propriété reste prioritaire et vous devez être informé individuellement des opérations de débroussaillage ou d'entretien d'ouvrages DFCI qui sont sur votre propriété par ceux qui doivent en assurer l'entretien. Il en est de même pour les travaux réalisés soit par le Département, EDF ou RTE ou leurs représentants.

Fransylva Occitanie s'est positionnée pour que soient rétribués les services rendus à tous par la forêt, ce que l'on nomme les « **aménités** » que sont :

- * le paysage
- * les sols vivants
- * l'érosion, la qualité de l'eau, le cycle de l'eau
- * l'ombrage, les brise vents
- * l'habitat, la biodiversité
- * l'accès à la nature

-- Quelques dates à retenir : -----

9 février : Les financements forestiers innovants à **Sauve**

22 au 24 mars : Petite fête de l'arbre à **Lodève**

31 mars : CETEF (châtaignier)

11 Juin : Nuit des forêts à **Avène**

19-20 septembre : FOGEFOR, formation à la cartographie.

-- Le mot du trésorier -----

Pensez au renouvellement de votre cotisation pour l'année 2024 !!
Si vous ne l'avez pas réglée, l'assurance en responsabilité civile ne court plus...
Je vous rappelle les nouveaux tarifs pour 2024 :
38,00 € pour la cotisation annuelle et 0,30 € par hectare déclaré en assurance.
Merci !

Bonne lecture et n'hésitez pas à revenir vers nous
pour vos questionnements forestiers !

Fransylva.herault@gmail.com